



## Répression des fraudes : partie de poker menteur entre Matignon et Bercy

Le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, a annoncé le 6 octobre aux syndicats le lancement d'une mission conjointe avec le ministère de l'Intérieur sur le maintien, très contesté, des agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes dans les directions départementales interministérielles.

Énième rebondissement dans l'inépuisable dossier "DGCCRF". Le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, a annoncé le 6 octobre aux organisations syndicales le lancement d'une mission conjointe de l'inspection générale de l'Administration (IGA) de la Place Beauvau et de l'inspection générale des Finances (IGF) pour examiner l'organisation déconcentrée de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Depuis la réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate I) en 2009, les agents sont répartis sur le terrain dans des directions départementales interministérielles (DDI) et placés sous l'autorité du préfet de département. Ce schéma est vivement contesté et les organisations syndicales réclament à cor et à cri un retour à une hiérarchie ministérielle avec la création d'unités territoriales placées sous l'autorité des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), sur le modèle de ce qui existe pour les inspections du travail.

### Constat des inspections fin novembre

Le 26 mai dernier, lors d'un comité technique ministériel (CTM), le ministre Macron avait annoncé son intention de rouvrir le débat en interministériel. Dans cet esprit, les inspecteurs de l'IGA et de l'IGF, dont la lettre de mission est en cours de finalisation, devront poser d'ici fin novembre un constat sur les *"dysfonctionnements et les scénarii permettant d'y remédier"*, selon le compte rendu de la réunion présenté par la CFDT Finances. Bercy n'a pas souhaité commenter.

D'après ce compte rendu, Emmanuel Macron et son homologue de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, seraient convenus que, s'agissant de la DGCCRF, les directions départementales interministérielles *"ne marchent pas"*. *"C'est la grande nouveauté : Bercy n'est plus seul à critiquer la dégradation du service public"*, se félicite le syndicat, qui n'oublie pas au passage

de tacler le “statu quo *condescendant prôné par Jean-Luc Névache*”, le coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l’État, rattaché à Matignon. Ce préfet est devenu, au fil des derniers mois, l’un des meilleurs adversaires institutionnels des syndicats de Bercy.

### **Fin de non-recevoir**

Le 2 juin, il n’avait pas hésité à annoncer par courriel aux 22 préfets de région que le Premier ministre “*ne donnerait pas suite à la demande d’[Emmanuel Macron] de sortie des personnels des CCRF des DDPP [directions départementales de la protection des populations, ndlr] pour être rattachés à des UT [unités territoriales, ndlr] Direccte interdépartementalisées*” ([cliquez-ici pour lire notre article](#)).

Cette sortie “mailistique”, non démentie, avait pu être interprétée, à l’époque, comme un camouflet pour le jeune locataire de Bercy, toute la question étant de savoir si, oui ou non, le Premier ministre avait effectivement rendu un arbitrage politique sur le sujet. Pour ne rien arranger, le préfet, qui se tient à distance de la presse, en avait rajouté une couche le 2 septembre dans un échange avec la CFDT Finances, rapporté par ce syndicat. “*Le sujet des Direccte et des DDPP, vu de ma fenêtre, est clos depuis un certain temps.*” “*Dans sa réponse, M. Névache, outré à l’idée que le point de vue de la corporation des préfets pourrait ne pas l’emporter, a nié l’existence d’un débat*”, avait ajouté le syndicat.

### **Baisse significative des contrôles**

L’annonce du lancement d’une mission d’inspection, faite à quelques jours d’une grande messe syndicale à Bercy (un comité technique ministériel prévu le 13 octobre), reste difficile à décrypter. Mais l’évolution du dossier s’apparente de plus en plus à une partie de poker menteur. Le ministre ne s’est pour l’instant pas exprimé publiquement sur ce dossier.

“*Nous pensons que le bon dispositif consisterait à rassembler les agents de la DGCCRF actuellement affectés dans les DDI au sein d’unités territoriales qui couvriraient plus d’un département (deux voire trois)*”, avait en revanche indiqué Emmanuel Macron, lors du CTM le 26 mai. Selon un argumentaire syndical s’appuyant sur des chiffres de l’administration, le nombre de contrôles entre décembre 2011 et décembre 2014 est passé de 230 000 à 180 000, soit une diminution de 22 %. La part du temps consacré aux enquêtes dans l’activité des agents a aussi baissé de 19 % entre 2012 et 2014.